

*Breteuil*

**HONORAIRES PARIS  
APPLICABLES AUX VENTES**

à la charge de l'acquéreur

Prix supérieur à 4 000 000€ : .....sur devis  
A partir de 400 000€ : .....5% TTC du prix de vente  
Prix inférieur à 400 000€ : .....20 000€ forfaitaire



## HONORAIRES PARIS APPLICABLES AUX LOCATIONS

### 1. Bail vide ou meublé soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

*à la charge du locataire*

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : .....12 € TTC / m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : .....3 € TTC / m<sup>2</sup>

*à la charge du propriétaire*

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : .....27 € TTC / m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : .....3 € TTC / m<sup>2</sup>

### 2. Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)

*à la charge du locataire*

Honoraires de location : .....10 % H.T.\* du loyer annuel charges comprises

*à la charge du propriétaire*

Honoraires de location : .....10 % H.T.\* du loyer annuel charges comprises

\*TVA applicable de 20%

## HONORAIRES PARIS APPLICABLES À LA GESTION

Loyer mensuel supérieur à 3 500 € : .....4,5% TTC des loyers encaissés

Loyer mensuel inférieur à 3 500 € : .....1800 € / an



## HONORAIRES LITTORAL

### APPLICABLES AUX VENTES

à la charge de l' acquéreur

A partir de 250 001€ : .....6% TTC du prix de vente  
Jusqu'à 250 000€ : ..... 15 000 € TTC fixes

### APPLICABLES AUX LOCATIONS & LOCATIONS SAISONNIÈRES

à la charge du propriétaire

.....25% TTC des loyers encaissés





## **HONORAIRES DINARD APPLICABLES AUX VENTES**

à la charge de l'acquéreur

Prix supérieur à 250 000€ : .....5% TTC du prix de vente  
Prix entre 150 000 et 250 000€ : .....6% TTC du prix de vente  
Prix inférieur à 150 000€ : .....10% TTC du prix de vente

